



santé  
famille  
retraite  
services

DES CHARENTES

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UN MARCHÉ**  
**PROCEDURE ADAPTEE**  
*(art. 28 & 40 II du Code des Marchés Publics)*

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

**N° du marché MSA : 1700-11-002**

**1 - Dénomination et adresse du Pouvoir Adjudicateur :**

Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes (MSA)  
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis  
17106 SAINTES Cedex  
tél : 05 46 97 50 50  
fax : 05 46 92 56 21

**2 - Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur :**

M. le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes

**3 - Objet du marché :**

- restructuration intérieure de locaux dans 2 services de la MSA

**4 - Caractéristiques principales :**

marché de travaux amenant le décloisonnement et la création ou la modification de cloisonnements de bureaux, avec pour corollaire tous travaux annexes (menuiseries intérieures, création / adaptation des plafonds suspendus, électricité, revêtements de sol, tapisserie / peinture) et réalisation de toutes les finitions

- **Lieu d'intervention**: Siège de la MSA : 1, Bd Vladimir - Fief Montlouis à SAINTES (17100)

- **Enveloppe prévisionnelle des travaux** : estimée à 30.000 € HT

- **Programmes des travaux à réaliser** : publié avec le présent avis de publicité

**5 - Durée du marché :**

De la date de la notification du marché à la date de livraison des travaux.

Ces aménagements présentent pour la MSA un **caractère d'urgence**. Il est demandé aux entreprises une remise du chantier (finitions réalisées) **au plus tard le 3 juin 2011.**

La présentation d'une offre par les entreprises vaut

- acceptation pleine et entière, sans aucune réserve, du délai maximum de réalisation des travaux
- et engagement contractuel de remise du chantier dans ce délai.

## **6 - Forme de marché et type de procédure / allotissement :**

La procédure engagée est régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics (**procédure adaptée**).

Le marché est constitué sous forme de 3 lots :

- LOT 1 : cloisons sèches, plafonds suspendus, menuiserie
- LOT 2 : électricité
- LOT 3 : peinture, revêtements de sol

## **7 - Co-traitance / Sous-traitance :**

La co traitance et la sous-traitance ne sont pas souhaitées par la MSA sur ce marché. Néanmoins, si les candidats envisagent d'y avoir recours, la MSA pourra accepter, **sous réserve de donner un accord préalable** à toute intervention (*les mêmes justificatifs que ceux exigés du titulaire devront alors être produits en sus des documents spécifiques à la co ou sous traitance*).

## **8- Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant):**

- 1) Conformité de la prestation proposée au descriptif rédigé par la MSA et valeur qualitative des apports supplémentaires éventuels (coef. 5)
- 2) engagements en terme de respect des délais de remise du chantier, demandés par la MSA (coef 4)
- 3) prix global de l'ensemble de la prestation (coef 3)

## **9 - Renseignements administratifs et techniques :**

Tous renseignements d'ordre administratif ou technique, ainsi que le dossier de consultation, sont à solliciter auprès de :

MSA des Charentes  
Service P.A.L.E. – Responsable Pierre PAPON  
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis  
17106 SAINTES CEDEX.  
Dossier suivi par Mr Pierre PAPON  
Tél : 05.46.97.50.48  
Fax : 05.46.92.56.21  
courriel : [infomp@charentes.msa.fr](mailto:infomp@charentes.msa.fr)

Ne sont pas admis à soumissionner les candidats en liquidation judiciaire (art 43 CMP)

La **visite des locaux** est un préalable au dépôt de toute candidature. Une note de programmation des travaux à réaliser ainsi qu'une attestation de visite seront remises.

## **10- Date limite de réception des candidatures / Remise des offres :**

La date limite du dépôt de remise des offres est le **jeudi 7 avril 2011 à 16h 45**.

Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- par pli **recommandé avec accusé de réception**
- par dépôt à l'accueil de la MSA (ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45).

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de la MSA :

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES**  
Service P.A.L.E.  
1, Bd Vladimir  
Fief Montlouis  
17106 SAINTES CEDEX

et les mentions suivantes : « **Marché de restructuration des services PFS & RH - NE PAS OUVRIR** »

Les candidats non retenus seront informés **au plus tard le 15 avril 2011**.

#### **11- Présentation des offres de candidature :**

Les candidats remettront à la MSA un dossier de présentation de l'entreprise et un dossier « technique » présentant les caractéristiques des matériaux, matériels et fournitures qu'ils se proposent d'utiliser (notamment pour les dalles de plafond isophoniques de la PFS).

Ils s'engageront sur la tenue de la propreté du chantier et la limitation des nuisances (cf programme des travaux à accepter)

#### ***Performance environnementale :***

Les conditions de recyclage des gravats et déchets seront précisées.

#### ***Recevabilité des dossiers de candidature :***

La fourniture de l'intégralité des documents demandés (par l'entreprise candidate et ses co ou sous traitants éventuels) est un préalable à la recevabilité du dossier de candidature.

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra notamment, outre les documentations remises au titre des documents techniques, être obligatoirement accompagnée,

**Soit : des formulaires DC1 & DC2** (disponibles sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics »),

**Soit : de la totalité des documents mentionnés ci après :**

- art 44-1 : si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- art 44-2°: une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions de soumissionner).

**En outre :** Les attestations d'assurances de responsabilité civile en cours de validité.

#### **12- Justificatifs à produire par l'attributaire :**

Aux fins de conférer un caractère définitif à l'attribution, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire (art 46-I-1° et 2°), au plus tard à la date fixée par la MSA, les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail ou formulaire DC6
- les attestations fiscales et sociales au 31/12/N-1 ou formulaire DC7 (disponible sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics ») : obligations sociales et fiscales

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs du prestataire contractant.

**13- Délais de paiement :**

Après réception, réalisation par le titulaire de ses engagements contractuels validés par la MSA et acceptation de la facturation, règlement dans un délai maximum de 30 jours.

**14- Date d'envoi de l'avis à la publication :**

**23 mars 2011**



DES CHARENTES

santé  
famille  
retraite  
services

## Travaux de restructuration Intérieure de locaux

(locaux PFS & RH)

### LOCALISATION DES TRAVAUX

Les travaux sont à réaliser au siège de la MSA des Charentes, sis au 1 Bd de Vladimir Fief Montlouis à Saintes. Ils sont situés :

- pour la PFS (plate forme de service téléphonique) au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble
- pour la RH (ressources humaines & cotisations) au 2<sup>e</sup> étage

Un monte charge et une cage d'escalier desservent les locaux à restructurer, à partir de l'entrée des fournisseurs qui servira de zones de livraison et d'approvisionnement des entreprises

### DELAÏ DE REALISATION / REMISE DES TRAVAUX

Ces aménagements présentent pour la MSA un **caractère d'urgence**. Il est demandé aux entreprises une remise du chantier (finitions réalisées) **au plus tard le 3 juin 2011**.

La présentation d'une offre par les entreprises vaut

- **acceptation pleine et entière**, sans aucune réserve, du **délaï maximum de réalisation** des travaux
- et **engagement contractuel de remise du chantier dans ce délaï**.

### RESERVES / PRESERVATION DES LOCAUX

L'ensemble des travaux est à réaliser dans des locaux équipés d'un **plancher technique**. En outre, l'attention, des entreprises est attirée sur le fait que les travaux seront réalisés dans un immeuble à activité tertiaire, **occupé par son personnel**, au sein de services qui seront amenés à maintenir leur activité durant la réalisation des travaux.

**Il ne saurait être envisagé d'interruption de leur production, et la gêne (sonore, visuelle, olfactive, ...) occasionnée doit être limitée**. Il s'agit d'une **contrainte forte** à laquelle les entreprises devront répondre durant toute la durée de leur intervention.

Il sera donc exigé des entreprises et de leurs personnels :

- **la plus grande discrétion** de toutes les équipes (la réalisation des travaux particulièrement bruyants devra être planifiée avec les responsables MSA). Il devra être envisagé par les entreprises la réalisation des travaux les plus perturbants le soir au-delà de 17h, voire des journées du samedi)
- l'utilisation de **produits « inodores »**
- **l'interdiction de toute coupure d'électricité** à l'initiative des entreprises. Seule les responsables MSA seront autorisés à faire réaliser de telles coupures, étant précisé qu'elles devront avoir été demandées au minimum 24 h à l'avance. Ces coupures ne pourraient être réalisées qu'en dehors des horaires d'ouverture (8h00 / 17h).
- le respect d'une **stricte confidentialité** au regard de toute information qui pourrait être portée à leur connaissance, quelle qu'en soit la forme et le contenu

- le respect du site et la protection des locaux (revêtements de sol, cloisons des circulations, portes séparatives, cage d'escalier, monte charges, etc.) durant toute la durée du chantier ; les salissures seront nettoyées au fur et à mesure de leur réalisation afin d'en limiter la dispersion et les gravats dégagés le plus rapidement. Toutes protections seront installées pour éviter la diffusion de poussières (démontage ou découpe des cloisons, coupure de plaques de plâtre, etc.).
- la mise en oeuvre des **consignes générales de sécurité** des l'entreprise sur le chantier, ainsi que leur coordination avec celles mises en place par les autres attributaires et par la MSA des Charentes. Une réunion préalable sera organisée préalablement au début du chantier.
- l'utilisation « conformément à leur usage » de matériel conforme aux normes réglementaires de sécurité et en parfait état de fonctionnement
- le dépôt et le traitement dans des filières agréées en vue de leur recyclage conforme aux normes environnementales en vigueur, des gravats et autres matériels enlevés du site pour destruction

## PROGRAMME DES TRAVAUX A REALISER

*Le programme des travaux ci après, objet du présent descriptif, peut ne pas recouvrir l'ensemble des tâches à opérer pour aboutir à la finalisation du projet, telle qu'envisagé par la MSA. Il appartiendra aux entreprises, en leur qualité de professionnels, de signaler tout manquement, d'en tenir compte dans leur proposition et de conseiller la MSA dans ses choix.*

§§§§§§

*Tout travail complémentaire donnera lieu à la proposition d'un devis qui devra être accepté préalablement par la MSA*

### I - RESTRUCTURATION DES LOCAUX PFS (1<sup>ER</sup> ETAGE)

L'objectif principal de cet aménagement consiste à accroître la superficie de locaux dédiés à la Plate Forme de Service (PFS), par extension du plateau ouvert. Pour ce faire, les travaux envisagés (à affiner avec les différents attributaires) consistent en :

- démontage de 2 cloisons en plaques de plâtres (avec récupération préalable pour réutilisation du châssis fixe vitré et du bloc porte) et dégagements des gravats (attention propreté des locaux : cf § ci-dessus) ; le cas échéant, si nécessité, prévoir pose de baguettes ou de caches de finition à l'emplacement des cloisons démontées
- modification d'une cloison existante par réutilisation du châssis fixe vitré et du bloc porte (pour la porte, vérifier si le sens de l'ouverture correspond ; si non, fourniture & pose d'une nouvelle porte 90 cm)
- création d'une cloison et pose d'une double porte coupe feu ½ heure (ouverture 1/3 2/3 pour norme accessibilité), avec poignée, serrure, plaques de protection et oculus 40 x 30 cm sur grand vantail, à une hauteur d'1m40 du sol (taille & positionnement précis de l'oculus : données approximatives à valider conjointement)
- adaptation du positionnement des luminaire et détection incendie dans la circulation créée
- Création, après démontage des cloisons des 2 bureaux individuels supprimés, d'un plafond suspendu 600 x 600 en **dalles isophoniques**

\* dans le prolongement créé du plateau PFS, en continuité du plafond existant

\* et dans le bureau individuel du superviseur maintenu

(superficie totale estimée à 42 m<sup>2</sup> ; valorisation précise à réaliser par les entreprises). Le plafond isophonique actuel a été installé fin 2005 avec des ossatures Tonga blanc et dalles Armstrong 2379M – Optima Board d'absorption acoustique alpha w & NRC = 1.00.

L'équipement à proposer (fiches techniques à produire) sera à minima équivalent et préservera l'harmonie visuelle du nouveau plateau créé

- pour obtention d'un meilleur traitement phonique, proposer également pour cette création de plafond de la PFS, une option de pose de laine de roche au dessus des dalles de plafond
- intégration des bouches de VMC existantes au nouvel ensemble plafonnier, en concertation avec le prestataire gérant le génie climatique de la MSA
- fourniture, pose et raccordement de plafonniers encastrés au dessus des unités de travail qui seront créés à la PFS avec le cas échéant adaptation des interrupteurs d'allumage déjà existants ou création de nouveaux points d'allumage ; raccordement au tableau séparatif de l'étage
- remplacement de la moquette de sol en dalles 50 x 50 sur la partie du plateau accessible (proposition à formuler sur la base d'une surface à traiter de l'ordre de 80 m<sup>2</sup> : coloris & superficie précise seront définis avec l'attributaire)
- suppression de toute moquette murale subsistant, ragréage, pose de toile de verre + 2 couches peinture + peinture plinthes (coloris à déterminer)
- transformation du local vestiaire central, en salle de repos pour les télé-conseillers. A cette fin, il convient d'apporter la lumière dans ce local et de créer un châssis vitré (double vitrage phonique ; dimension / positionnement à déterminer), voire - *si utilité* - de remplacer la porte bois par une porte en verre. Pose de films partiellement occultant sur toutes les parties vitrées.  
**Les candidats préciseront dans le détail, leurs propositions d'aménagement.**
- Réfection totale du local détente créé (enlèvement moquette murale, ragréage, pose de toile de verre + 2 couches peinture + peinture plinthes + dalles moquettes à remplacer (coloris à déterminer)
- Pour tous les lots, coordination interentreprises pour la réalisation du chantier et réalisation en concertation de toutes les finitions correspondant aux aménagements et travaux réalisés ; les portes, plinthes baguettes, caches de finition et cloisons seront livrés **prêts à tapisser et peindre**

## II - RESTRUCTURATION DES LOCAUX RH / COTISATIONS (2e ETAGE)

Il s'agit de créer 3 bureaux au sein de zones aujourd'hui « ouvertes ».

- scission d'une zone de 60 m<sup>2</sup> (aujourd'hui ouverte) en 2 bureaux (création de cloisons en plaque de plâtres avec isolation phonique entre plaques & en plancher → *pour plancher barrière phonique fournie par MSA à poser dans le plancher technique avant montage des cloisons*) ; plinthes posées ; finition de l'ensemble
- création à l'identique du 3<sup>e</sup> bureau (en mitoyenneté avec un bureau individuel pré existant); intégration dans cloison d'un châssis vitré bois (dimension : 210 x 115 cm) avec double vitrage et stores vénitiens réglables (idem bureau mitoyen) ; finition de l'ensemble
- adaptation et finition du plafond suspendu aux créations de cloisons réalisées
- pose d'1 porte donnant sur circulation pour chacun des 3 bureaux (à positionner avec accord préalable MSA), avec fourniture poignées (en harmonie avec poignées existantes) et serrures
- pose d'une 3<sup>e</sup> porte entre les 2 bureaux mitoyens créés (position à déterminer avec MSA) avec fourniture poignée et serrure
- fourniture et pose d'un barillet pour chacune des 4 portes (avec 3 clés) sur passe général JPM Keso de la MSA (référence communiqué à l'attributaire)
- pose serrure & barillet sur porte du bureau n° 310 (avec 3 clés) sur passe général JPM Keso de la MSA (référence communiqué à l'attributaire)

- re-positionnement des plafonniers dans les nouveaux bureaux créés au dessus des postes de travail et adaptation des interrupteurs d'allumage existant (ou si nécessaire création) ; raccordement au tableau séparatif de l'étage
- re-positionnement des bouches VMC dans les 3 bureaux à organiser avec le prestataire de génie climatique de la MSA
- Pour tous les lots, coordination interentreprises pour la réalisation du chantier et réalisation en concertation de toutes les finitions correspondant aux aménagements et travaux réalisés ; les portes, plinthes baguettes, caches de finition et cloisons seront livrés **prêts à tapisser et peindre**

### III VISITE DES LOCAUX

Une visite des locaux sera à réaliser **obligatoirement** avant la remise de toute candidature ou proposition financière. Lors de celle-ci, la MSA remettra des plans succincts des locaux à aménager et des travaux à réaliser. Il sera également répondu aux questions des entreprises.

Une attestation de visite sera rédigée en 2 exemplaires (une pour l'entreprise, une pour la MSA) et signée des 2 parties.

### IV ALLOTISSEMENT / PRESENTATION DES PROPOSITIONS

Ainsi que précisé dans la publication réalisée, le marché est subdivisé en 3 lots :

- **LOT 1** : cloisons sèches, plafonds suspendus, menuiserie
- **LOT 2** : électricité
- **LOT 3** : peinture, revêtements de sol

Les entreprises formuleront leur proposition sous forme de devis détaillé, poste par poste, en chiffrant précisément leur prestation (unité, mètre, prix unitaire, etc.).

### V AUTRES INFORMATIONS

L'avis de publicité relatif à ce marché, publié sur le site internet [www. msacharentes.fr](http://www.msacharentes.fr), à la rubrique « marchés publics », apporte aux entreprises toutes informations complémentaires, notamment au regard du dossier et des pièces administratives à remettre à la MSA, ainsi que sur la date limite de réponse.

#### **ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES PAR LE FOURNISSEUR**

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
*(nom & prénom de la personne habilitée à signer  
signature et cachet de l'ENTREPRISE)*

**Ne pas omettre de parapher ce document en bas de chaque page**

## ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES PAR LA MSA

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

*(nom & prénom de la personne habilitée à signer  
signature et cachet la **MSA**)*